



La cigarette électronique

Les dernières informations en matière de loi et santé



Depuis 2011, la cigarette électronique, ou e-cigarette, est un dispositif électronique qui produit de la vapeur en échauffant doucement, sans combustion, un liquide aromatisé. Cette vapeur est inhalée par l'utilisateur à la façon de la fumée de cigarette de tabac..



E-cigarette et législation



Depuis le 1er août 2017, la loi du 13 juin 2017 (<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2017/06/13/a560/jo>) est entrée en vigueur. Cette loi modifie et renforce la loi modifiée du 11 août 2006 relative à la lutte antitabac. Elle transpose en droit luxembourgeois, la directive européenne 2014/40/UE.

L'objectif principal des modifications est de protéger la santé des non-fumeurs et plus particulièrement des enfants, d'éviter l'entrée dans le tabagisme des jeunes et de mieux encadrer la e-cigarette et le vapotage qui n'étaient pas repris dans la loi de 2006.

Pour renforcer la lutte anti-tabac, les dispositions nationales reprises dans la loi sont:

- * L'interdiction de fumer sur les aires de jeux
- * L'interdiction de fumer dans les véhicules privés quand des enfants de moins de 12 ans sont à bord.
- * Interdiction de vendre des produits du tabac et de cigarettes électroniques aux moins de 18 ans.
- * **Interdiction du vapotage (e-cigarette) aux mêmes endroits où s'applique l'interdiction de fumer.**

La e-cigarette présente un risque potentiel pour la santé des utilisateurs et d'autrui car elle contient des substances irritantes, classées comme toxiques.

- * **Alignement du régime applicable aux e-cigarettes à celui applicables aux cigarette conventionnelles** (art 4 bis à 4 decies, <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2017/06/13/a560/jo>) notamment sur les aspects suivants:

- mise sur le marché
- contenu du e-liquide, concentration en nicotine
- volume des unités de recharge
- information du consommateur
- interdiction de publicité

Ce renforcement de la loi est motivé par le fait que le tabac est actuellement la 1ère cause de décès évitable. Au moins 1 fumeur sur 2 va mourir prématurément d'une maladie liée au tabac. De plus, contrairement à ce que certains pensent, la e-cigarette n'est pas sans risque pour la santé comme le montre une récente étude dont nous vous proposons un résumé dans la suite de cette newsletter.

E-cigarette et santé

Il existe de nombreuses controverses liées à la consommation de la cigarette électronique .Bien qu' elle soit sur le marché depuis 2011, moins de 30 études ont été publiées avant 2014, mais ensuite, environ 1800 études ont suivi .

E-liquide et santé

Le liquide contenu dans la cigarette électronique est composé de propylène glycol, de glycérol, d'arômes, et le plus souvent de nicotine .

Il a été prouvé que bon nombre de liquides pour e-cigarette contiendraient ou seraient à l'origine de la production de substances potentiellement toxiques, tels que des métaux ou des composés potentiellement cancérigènes. Parmi ces substances on trouve l'acroléine qui est produite par déshydratation à haute température de la glycérine. On peut également trouver du formaldéhyde qui est classé cancérogène avéré pour l'homme.

Cependant, le nombre et la quantité de ces substances dépendent fortement du type de cigarette électronique utilisé et de la façon dont celle-ci est utilisée, ainsi que des caractéristiques des e-liquides.

Il faut noter que la quantité de nicotine inhalée avec la cigarette électronique est comparable à celle de la cigarette conventionnelle.

Il a été montré que la cigarette électronique peut modifier le fonctionnement des cellules à court terme, mais les conséquences à long terme de ces altérations restent à déterminer.

E-cigarette, cancers et maladies cardio-vasculaires:

Par ailleurs, aucune étude n'a encore jamais démontré de façon formelle l'existence d'un lien entre ces modifications et le développement de cancers , que ce soit chez l'homme ou chez l'animal .

La dernière en date, l' étude américaine publiée en janvier 2018 par des chercheurs de la faculté de médecine de l'université de New-York dans la revue PNAS a suggéré que l'utilisation de l'e-cigarette pourrait entraîner des dommages sur l'ADN ce qui potentiellement augmenterait le risque de développer un cancer du poumon , de la vessie et des maladies cardiovasculaires, mais cette étude comporte de nombreuses limites et ne permet pas de savoir si les dommages observés dans l'ADN des souris auraient pu conduire au développement d'un cancer.

Il n'y a pas encore de lien démontré dans les études , entre l'usage de la cigarette électronique et le développement de maladies cardiovasculaires.

E-cigarette et sevrage tabagique

Des études ont effectivement montré que la cigarette électronique favorise le sevrage tabagique.

En France , l'Institut national du cancer et le Haut conseil de la santé publique estiment que la cigarette électronique peut être considérée comme une aide pour arrêter ou réduire la consommation de tabac, au même titre que les patches nicotiques ou autres dispositifs.

L'Agence de santé publique anglaise estime, elle, que la cigarette électronique serait 95 % moins nocive que le tabac.

Un rapport des Académies américaines des sciences et de médecine publié le 23 janvier a conclu que la nicotine contenue dans les cigarettes électroniques pouvait créer une accoutumance chez les jeunes, les prédisposant à fumer du tabac.

Les auteurs qui ont analysé 800 études scientifiques, ont également estimé que le vapotage serait moins nocif que de fumer des cigarettes conventionnelles et pourrait aider les fumeurs à arrêter. Par conséquent, « à ce stade, on ignore si la cigarette électronique a un impact positif ou négatif sur la santé publique », concluaient-ils.

La substitution complète de la cigarette par l'e-cigarette réduit l'exposition de l'utilisateur à un grand nombre de substances toxiques et cancérigènes. Et pour cause: la fumée de tabac contient plus de 4000 substances, dont 80 sont cancérigènes.

La cigarette électronique est un bon substitut nicotinique, qui assure une meilleure absorption en nicotine que les gommes ou les comprimés à sucer car la vapeur descend dans les poumons. Par contre, on ne dispose pas de données sur ses effets indésirables éventuels, pour la simple raison que la cigarette électronique est considérée comme un produit de consommation et non comme un dispositif médical et donc les fabricants n'ont pas l'obligation d'étudier son rapport bénéfice-risque, comme doivent le faire les industriels du médicament ou des produits de santé.

Quoi qu'il en soit , la meilleure solution pour éviter les risques liés à la consommation du tabac est naturellement de ne pas fumer ni vapoter!